

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 2014-656/PR/MB portant attribution au profit de “DJIBOUTI STEEL FACTORY” d’une parcelle de terrain sis au PK 15 zone de concassage.

n° 2014-656/PR/MB

Ministère  
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication  
10 novembre 2014

Numéro JO  
n° 21 du 15/11/2014

Date du numéro  
15 novembre 2014

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

**VU** La Constitution du 15 septembre 1992

**VU** La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé

**VU** Le Décret n°2013-0044/PR en date du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

**VU** Le Décret n°2013-0045/PR du 31 mai 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU** Le Décret n°2013-0058/PR du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

**VU** La Lettre n°690/2013/AO/HM de la Société Immobilière de Djibouti

SUR Proposition du Ministre du Budget.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Article 1er

Il est attribué au DJIBOUTI STEEL FACTORY une parcelle de terrain d’une superficie de 7 ha (70 000 m<sup>2</sup>) sis au PK15 Zone de concassage à titre onéreux à de raison de 500 fd/m<sup>2</sup>.

#### Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à l’implantation projet d’une usine de fabrication de fer à Béton et fonderie d’acier.

#### Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent arrêté le Ministère du Budget par l’entremise du Directeur des Domaines fera remise de ladite parcelle au DJIBOUTI STEEL FACTORY.

**Article 4**

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**